

Cfdt:**S'engager pour chacun
Agir pour tous****VEOLIA EAU****N°333****L'inf'eau du Mardi**

Enfin, Mardi !

LE CONTRE POUVOIR GAGNANT

VEOLIA EAU**CCE extraordinaire PSE - R1**

Première réunion d'information en vue d'une consultation sur le projet de réorganisation des activités de l'UES Veolia Eau -Générale des Eaux.

En préambule, notre organisation a fait lecture d'une déclaration que vous avez pu lire vendredi dernier.

La Direction se lance, elle, dans une présentation qui tente de justifier le contexte économique, en évoquant la Chine, un peu l'Europe, avec un léger soupçon sur la France...

Nous avons également eu droit à des éléments d'information qui n'ont absolument rien à voir avec le projet, tels que des éléments concernant la division Propreté, la division Énergie, etc.

Mais revenons sur l'Eau France.

Selon les documents fournis par la Direction, sans les suppressions d'emplois il resterait **196 millions d'euros** dans la tirelire en 2016. Et dans le diaporama présenté en séance, nous en serions à **179 millions d'euros** fin 2013, sans PSE.

Pourquoi ces chiffres ? Tout simplement pour démontrer que **le PSE, dans la pratique, est inacceptable !** Pourquoi faire un PSE, si ce n'est pour engranger **encore plus de bénéfices ?!**

D'après M. FRANCHI : « nous faisons un pari sur l'avenir ». Après avoir voulu nous faire rêver avec M. MALTERRE (Hellébore), ce n'est pas gagné...

Concernant les « capsules » le discours change : nous disions il y a quelques mois qu'elles étaient faites, entre autres, pour vider notre UES. La Direction le prouve aujourd'hui en adaptant son discours et en invitant les OS à la négociation. Pour la CFDT, c'est clair : **hors de question de transférer des salariés dans des capsules avec un statut différent... Et cela n'est pas négociable !**

Vous trouverez ci-dessous quelques données fourbies par la Direction concernant les effectifs.

Impact sur l'emploi en Exploitation :

- ✳ Sureffectif identifié à l'origine = **1272 postes**
- ✳ Réduction d'effectif déjà réalisée = **483**
- ✳ Sureffectif résiduel = **789**

Objectif de réduction du sureffectif en 2 ans, par :

- ✳ **409 postes** en « réinternalisation »
- ✳ **70** en « repositionnement » dans des filières d'avenir
- ✳ **75** en départs naturels (démissions, mobilités hors UES...)
- ✳ **235** en départs avec mesures d'âge / retraite

Impact sur l'emploi dans les Services Supports :

- ✳ Sureffectif identifié = **808 postes**
- ✳ **1417** en « repositionnement », dont **70%** dans le même bassin d'emploi

Filière professionnelle	Suppressions de postes
RH	-68
Finance	-167
Communication - Juridique	-6
Informatique	-27
Développement	-19
QSE	-39
SAE - DTR	-248
PivO	-15
DOP / DEX	-27
Achats / Appros	-56
Management Centre (Direction)	-50
Clientèle	-86
TOTAL	-808

550 postes seront créés pour les travaux. Le tableau ci-dessous indique les prévisions par Région.

Région actuelle	Postes préservés
IDF	63
Nord-Ouest	88
Est	44
Centre Est	132
Sud-Ouest	48
Centre Ouest	60
Méditerranée	115
TOTAL	550

Globalement, nous n'avons rien appris que nous ne savions déjà. Nous réclamons les justifications économiques du projet *Hellébore* depuis plus de 18 mois... elles ne peuvent pas arriver comme par magie !

Beaucoup de questions ont été posées par les membres du CCE, pour lesquelles la Direction était très embêtée, faute de justifications. Franchement et sans vouloir stigmatiser nos «têtes pensantes», ces premiers échanges apportent au moins un éclairage : notre mercenaire intérimaire n'a jamais mis les pieds sur le terrain et cela fait peur, car il s'agit de notre avenir à tous !

Cependant, nous n'avons abordé que le volet économique dit *Livre 2*...

Les mesures d'accompagnement social ou *Livre 1* ne l'ont pas été, ce qui implique de programmer un nouveau CCE et que tous les CE programmés sur le sujet sont annulés, comme M. FRANCHI l'a annoncé.

Dans les prochaines semaines, nous organiserons des AG avec des éléments économiques plus précis... si la Direction daigne nous en fournir. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants CFDT.



PACTE DE RESPONSABILITÉ : la CFDT obtient satisfaction

De longues heures de discussion sur le pacte de responsabilité auront été nécessaires pour aboutir à un relevé de conclusions. La CFDT estime avoir obtenu réponse à ses attentes.

La deuxième réunion des partenaires sociaux sur le pacte de responsabilité, le 5 mars, a abouti à un relevé de conclusions. CFDT, CFTC et CFE-CGC ont donné un avis favorable, renvoyant la décision de signer le document à leurs instances (le Bureau national des 12 et 13 mars pour la CFDT). «La CFDT est restée intransigeante sur ses objectifs d'obtenir des engagements chiffrés, des engagements sur l'emploi, des engagements sur l'investissement et surtout des engagements contractualisés dans les branches», a indiqué la secrétaire générale adjointe de la CFDT, Véronique Descacq, estimant avoir atteint les objectifs du mandat de la délégation CFDT.

Point d'équilibre

Il aura fallu de longues heures de discussion aux partenaires sociaux pour trouver le point d'équilibre entre les trois organisations patronales et les trois organisations syndicales prêtes à prendre le pari du pacte de responsabilité. «Cela a été compliqué entre les Organisations patronales, cela a été compliqué entre Organisations syndicales», a admis le négociateur du Medef, Jean-François Pilliard.

Le patronat, CGPME en tête, refusait tout engagement chiffré en contrepartie du pacte. «Un relevé de conclusions au niveau national interprofessionnel a pour objet de poser un cadre, une méthode de travail, une incitation à discuter au niveau des branches et des entreprises, pas à fixer d'engagements chiffrés», a poursuivi Jean-François Pilliard.

Objectifs quantitatifs et qualitatifs par branche

Au final, le relevé de conclusions prévoit, «dès lors que la trajectoire de baisse des prélèvements sociaux et fiscaux sera précisément définie par les pouvoirs publics», que les branches professionnelles mèneront «des discussions aboutissant à un relevé de conclusions signé ou des négociations en vue d'aboutir à un accord» pour définir «des objectifs quantitatifs et qualitatifs». Ceux-ci porteront sur l'emploi (recrutement, création, maintien) avec une attention particulière portée aux jeunes et aux seniors. Ils concerneront aussi la montée en compétences et en qualification des salariés, que les branches prendront en compte dans leurs négociations sur les classifications.

Dans les entreprises de plus de 50 salariés, la consultation du comité d'entreprise sur les orientations stratégiques inclura le pacte de responsabilité. Les entreprises sont par ailleurs invitées à ouvrir des négociations sur la qualité de vie au travail.

Trajectoire conjointe des allègements et des engagements

«Avant la fin 2014, chaque branche définira les critères, les modalités de suivi et d'évaluation des objectifs qu'elle s'est fixés», indique le relevé de conclusion. «La trajectoire des allègements devra être cohérente avec la trajectoire des engagements», s'est félicité la chef de file de la délégation CFDT.

«La CFDT a obtenu ce qu'elle demandait. Il appartient désormais au Bureau national de se prononcer», a indiqué Véronique Descacq. Pour la secrétaire nationale, le relevé de conclusions «n'est qu'un premier pas. Reste tout le travail avec l'État sur le financement de la protection sociale», avant la prochaine date butoir de la conférence sociale.

Pour lire le relevé de conclusions, cliquer sur le lien : [Pacte de responsabilité - Relevé de conclusions 5 mars 2014](#)

Informez, revendiquez, négociez... Votez CFDT.

